

Travail étendu à bas salaire : le soir, le dimanche ... voire tout le temps ! **on en veut pas de cette société là !**

François Rebsamen rêve de mettre en place sa zone de tourisme international dans tout le centre-ville de Dijon. Au motif que cela créerait de l'emploi en raison du chiffre d'affaires supplémentaire potentiellement réalisé par les commerçants du fait des achats des nombreux touristes fréquentant Dijon. **Une zone de**

tourisme international, c'est pour les salarié-e-s des enseignes couvertes par la zone, une ouverture tous les dimanches et en soirée jusqu'à minuit.

Comme sur les Champs Elysées...
Si chouette ? Vraiment ?

Ouvrir un jour de plus, c'est lutter contre le chômage ?

D'abord rien ne permet d'indiquer que plus de chiffre d'affaires se traduira par plus d'emplois. Quand Nicolas Sarkozy avait abaissé le taux de TVA dans la restauration, ce fut à peu près pour la même raison. Avec pour résultat des marges bénéficiaires florissantes pour les gérants des restaurants mais un nombre de créations d'emplois ridiculement faible. D'ailleurs, est-on si sûr que cela va réellement accroître le chiffre d'affaires ? Au vu d'études récentes et des témoignages des professionnels eux mêmes, cela reste l'exception ⁽¹⁾

Ce n'est pas en ouvrant un jour de plus, ou en soirée, que l'on consommera plus.

Mais en revalorisant fortement les salaires. L'absence de salaire le samedi ne fera pas dépenser plus le dimanche ! Et enfin quel emploi vise-t-on et quelle qualité de vie pour celles et ceux qui vont en « bénéficier » ? Majoritairement précaires, à temps très partiel et en horaires atypiques ! Bref des emplois à la qualité très dégradée !

Conscient d'ailleurs que sa mesure susciterait assez peu l'enthousiasme des salarié-e-s, Emmanuel Macron, car il s'agit d'une des conséquences de sa loi, l'a conditionnée à l'**accord préalable du/de la salarié-e**. A son « volontariat ». Mais de quel volontariat parle-t-on en cette époque de chômage de masse ? A l'évidence, **ouvrir le dimanche et en soirée deviendra une obligation pour les salarié-e-s** et en premier lieu pour celles et ceux dont l'emploi requiert moins de qualifications qui, en cas de désaccord, seront sommés de prendre la porte ! De quel choix parle-t-on quand au vu des salaires ridiculement bas, on pousse ainsi les salarié-e-s à accepter n'importe quoi contre la possibilité de disposer enfin d'un salaire décent ?

Et cela ne doit pas **faire oublier toutes les contraintes** que cela suppose : une nouvelle fois les femmes, composant nombre de familles monoparentales, et occupant majoritairement les emplois précaires et peu qualifiés, en seront les premières victimes ! Travail le jour, le soir, le dimanche.... Travail toujours ?



(1) http://www.liberation.fr/france/2016/06/22/l-ouverture-du-dimanche-pas-assez-rentable-pour-les-commerçants_1461218

Le dimanche, bientôt un jour de travail comme un autre ?

Horaires atypiques - rappelons que les heures de soirée ne seront plus comptabilisées comme heures de nuit et ne compteront pas au titre de la pénibilité (!), obligation de garde d'enfants, retour chez soi à des heures où les transports en commun sont bien moins réguliers voire absents, absence du père ou de la mère du cercle familial, impossibilité de pourvoir sereinement aux obligations domestiques qui d'ailleurs incombent toujours en majorité aux femmes. Les activités sociales et collectives des salarié-e-s seront également fortement perturbées....

Enfin **l'impact sur la santé** ne sera pas à négliger non plus alors que là encore les études comme celles de l'Anses ⁽²⁾ font état de risques élevés, s'agissant notamment des heures effectuées de nuit.

Et évidemment **tout cela se fera à salaire minima ou presque**. Phénomène encore accentué par la loi travail qui, si elle est adoptée permettra des heures majorées à hauteur seulement de 10 % au lieu de 25 % actuellement... ce qui nécessairement sera le cas du secteur commerce où la présence syndicale y est faible. Bref il y a tout à parier que celui ou celle qui

dira oui au travail supplémentaire... sera, du fait des coûts induits par son surcroît d'activité **encore plus pauvre qu'avant !** Et on peut supposer que le dimanche deviendra rapidement un jour comme un autre... sans compensation supplémentaire ! Et ce à terme pour tout le monde... Le but recherché ?

Ces ouvertures supplémentaires ne créent au final aucun bénéfice particulier pour les salarié-e-s qui d'ailleurs sont très majoritairement opposés à la mesure.

Et même les bénéficiaires, patrons d'enseignes et autres commerçants, ne sont guère enthousiastes, sauf peut-être les propriétaires des surfaces commerciales comme de nombreuses banques qui, du fait de l'activité supplémentaire générée, en profitent pour augmenter leurs loyers !



Hausse des salaires ! Réduction du temps de travail à 32 h !

Pour créer de l'emploi pérenne et agir contre le chômage, des solutions existent. Plutôt qu'allonger les horaires d'ouvertures au nom d'une supposée manne touristique, il serait bien plus efficace de relancer l'économie par une **augmentation substantielle des salaires, réduire le temps de travail pour combattre le chômage, lutter contre la précarité pour pouvoir construire sa vie à long terme et combattre l'insécurité sociale**, par une protection sociale de haut niveau à commencer par la santé, qui ne soit pas un coût supplémentaire pour les familles.

Sarkozy voulait faire bosser plus pour gagner plus, vaste supercherie. **Pour Hollande c'est maintenant c'est travailler plus pour gagner tout au plus la même**

chose, tout cela dans un contexte de profits toujours plus indécents et d'évasion fiscale massive. Au moins, MM. Valls Hollande et Macron, si vous voulez ouvrir allonger les heures d'ouvertures des commerces, **assurez vous qu'il y a une réelle demande et que les salarié-e-s soient réellement en position de choisir.**

Fortes sanctions contre les patrons qui en profiteraient pour se séparer de leurs salarié-e-s récalcitrant-e-s, rémunérations très revalorisées à la hauteur du sacrifice demandé, santé réellement préservée, prise en compte réelle des contraintes imposées, congés supplémentaires pour compenser.

(2) <https://www.anses.fr/fr/content/l'anses-confirme-les-risques-pour-la-santé-liés-au-travail-de->

Le travail le dimanche et en soirée doit rester l'exception, cantonné aux services d'utilité sociale et par les contraintes techniques de continuité de production.

Le dimanche, c'est par principe, le jour du repos et de détente.
Si travail il doit y avoir le dimanche, c'est uniquement sur la base d'un besoin social identifié, d'un véritable volontariat et contre de très fortes compensations !

**Abrogation de la loi Macron !
Retrait du projet de loi travail !**